



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

AG2R LA MONDIALE Gestion d'Actifs

Rapport d'investissement responsable

au titre de l'exercice
2021

Ce rapport est produit en application de l'article 29 de la Loi n°2019-1147 relative à l'Energie et au Climat et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021. Se substituant aux dispositions de l'article 173-VI de la Loi n°2015-992 relative à la loi de Transition Energétique pour la croissance verte, ce nouveau cadre oblige ses assujettis dont les sociétés de gestion à publier des informations relatives à leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères ESG, des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le décret d'application prévoit notamment la publication par ses obligés de deux stratégies d'alignement, sur les objectifs de température de l'accord de Paris d'une part - avec des objectifs quantitatifs d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, puis tous les cinq ans, jusqu'à 2050, ainsi que sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité sous un horizon similaire, avec des objectifs chiffrés. La loi et son décret complètent le règlement 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit règlement « Disclosure » ou « SFDR »). Ce rapport décrit les mesures prises par la AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs dans le domaine du climat et de la préservation de la biodiversité. A sa date de réalisation, les objectifs chiffrés desdites stratégies étaient en cours de développement. Par ailleurs certains actifs sont exclus de l'évaluation. Il précise également la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés à l'évaluation des risques d'investissement, ainsi que la mesure dans laquelle les principales incidences négatives des décisions d'investissement sont considérées à partir d'une liste d'indicateurs qui sera revue et complétée à compter du prochain exercice.

SOMMAIRE

EN BREF :	4
1 APPROCHE DE L'ENTITE	5
1.1 UNE CHARTE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ADOPTEE EN 2016	5
1.2 DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (IR) A L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR) : UN DEGRE D'EXIGENCE CROISSANT	6
1.3 PRODUITS ESG	15
1.4 INFORMATION DES PARTIES PRENANTES (SOUSCRIPTEURS, CLIENTS...)	17
1.5 MOYENS INTERNES POUR INTEGRER L'ESG ET CONTRIBUER A LA TRANSITION	18
1.6 S'INSCRIRE DANS DES INITIATIVES STRUCTURANTES	21
1.7 GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	28
2 RECHERCHE D'IMPACTS POSITIFS	29
2.1 OBLIGATIONS DURABLES	29
2.2 EPARGNE SOLIDAIRE	29
3 GESTION DES RISQUES ESG	30
3.1 RISQUES ET OPPORTUNITES LIES AU CLIMAT	31
3.2 RISQUES ET OPPORTUNITES LIES A LA BIODIVERSITE	31
3.3 POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL	33
4 GESTION DES INCIDENCES NEGATIVES	35
4.1 POLITIQUES RELATIVES AU RECENSEMENT ET A LA HIERARCHISATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE	35
4.2 RAPPORT SUR L'ENGAGEMENT ACTIONNNARIAL	35
5 ANNEXES	36
5.1 TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE FINANCIERE RELATIVE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (TCFD)	37
5.2 GLOSSAIRE	39

En bref :

AG2R LA MONDIALE poursuit une approche d'investissement responsable basée sur plus de 20 ans d'expérience. Cette approche concerne l'ensemble des encours gérés par la société de gestion du Groupe, soit AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs. Elle est centrée autour :

- d'évaluations ESG mises à disposition de l'ensemble des gérants ;
- d'interdictions d'investissement sur les armes interdites par la France, le tabac et les entreprises les plus impliquées dans le charbon ;
- d'une démarche d'engagement actionnarial centrée autour de l'exercice systématique des droits de vote aux assemblées générales des émetteurs.

L'engagement se traduit enfin par l'adhésion d'AG2R LA MONDIALE aux Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable.

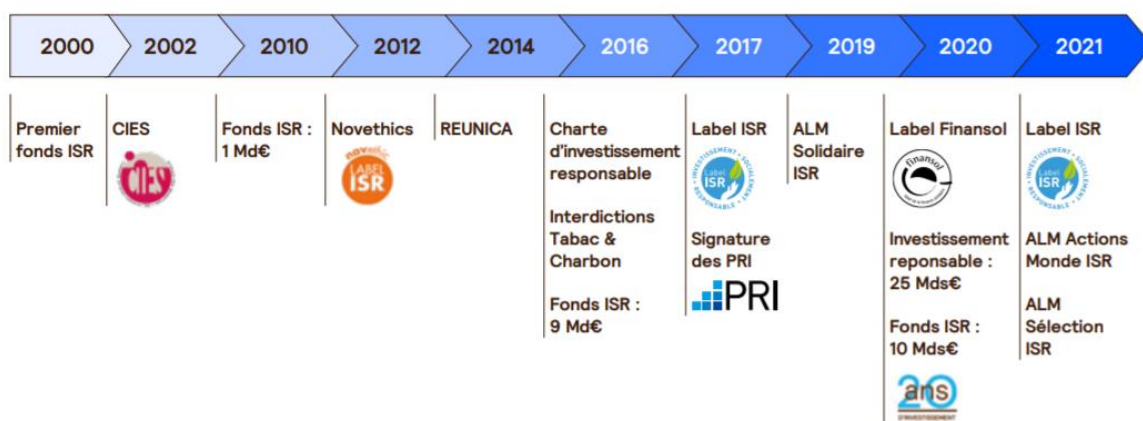
10 fonds, pour 10 Mds€ sont gérés dans une démarche ISR dont 7 fonds (pour 5 Mds€) ont reçu le Label ISR. Cette démarche plus engagée consiste à n'investir que dans les entreprises sélectionnées sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après "ESG").

2 fonds ISR ont été créés en 2021 : ALM ES Actions Monde ISR et ALM ES Oblig Euro ISR pour étendre l'offre de la société de gestion en matière de finance durable sur le segment de l'Epargne Salariale.

1 Approche de l'entité

1.1 Une charte d'investissement responsable adoptée en 2016

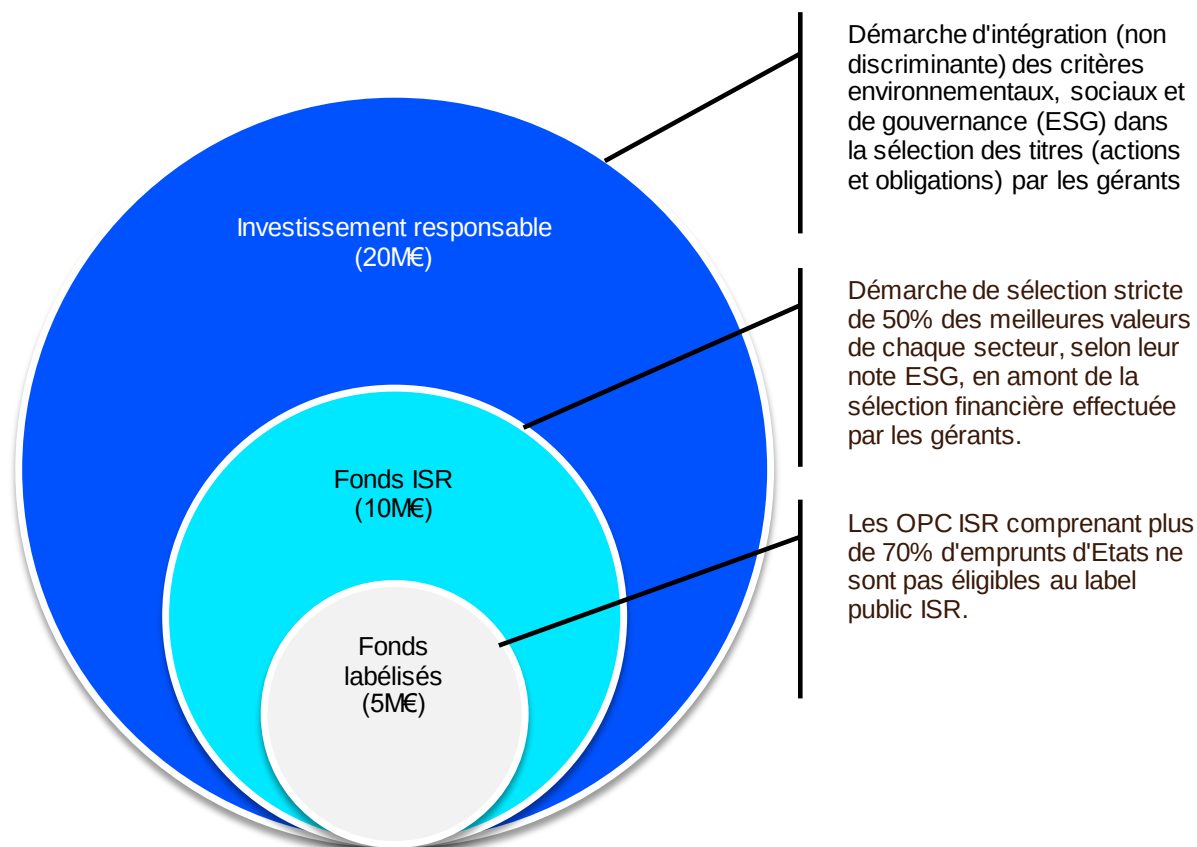
AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs développe des OPC ISR depuis le début des années 2000.



Sur la base de cette expertise, AG2R LA MONDIALE a mis en œuvre une politique IR sur l'ensemble de ses encours. Cette politique a été définie par [Les Principes et Objectifs d'investissement responsable](#) adoptés en 2016 qui s'applique à la Société de gestion. Ce document est disponible sur son site internet à la page <https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accédez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports>.

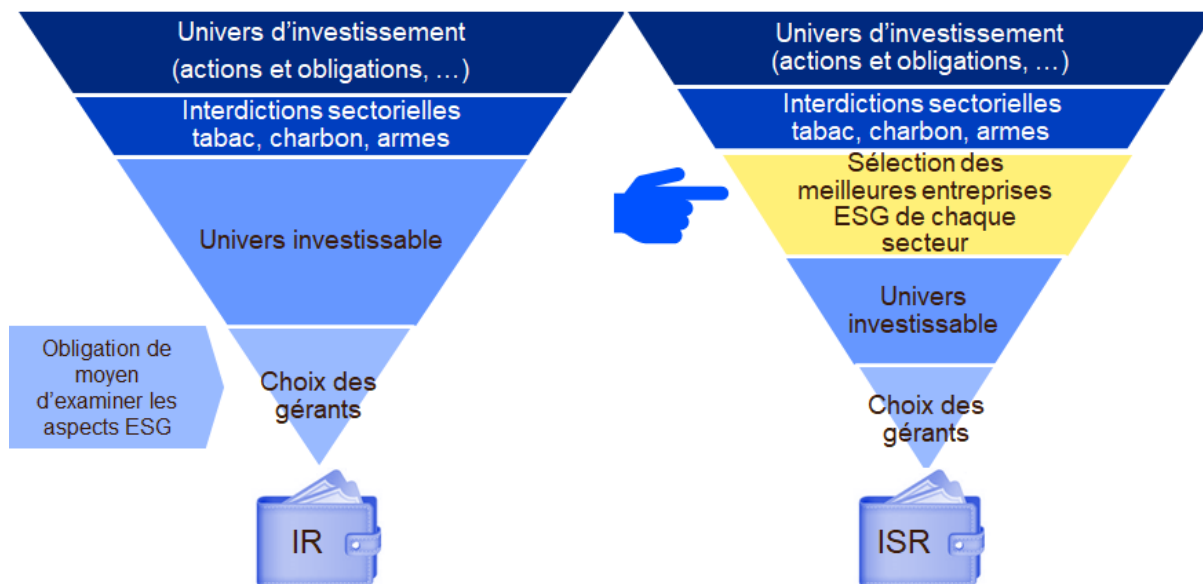
1.2 De l'investissement responsable (IR) à l'investissement socialement responsable (ISR) : un degré d'exigence croissant

1.2.1 Périmètres respectifs de IR et de l'ISR



	Politique d'investissement responsable : tous les portefeuilles	Portefeuilles ISR
S'engager	Intégration des critères ESG dans la gestion	Sélection des meilleurs émetteurs de chaque secteur
	Principes et objectifs de l'investissement responsable	Code de transparence
	Signature des PRI	Label public pour les principaux fonds ISR
	 Principles for Responsible Investment	
Rendre compte	Politique d'exclusion : armes et tabac	
	Politique climat	
	Politique d'engagement actionnarial	
	Rapport d'investissement responsable annuel	Reporting ISR trimestriel

1.2.2 Un socle commun : la politique d'investissement responsable



La politique d'investissement responsable concerne tous les portefeuilles et repose sur :

- la mise à disposition des analyses extra-financières à tous les gérants, qui les intègrent lors de leur prise de décision (démarche dite d'intégration ESG) ;
- un dialogue avec les émetteurs et une politique d'engagement actionnarial ;
- des interdictions ciblées, adoptées fin 2017, d'investir dans les secteurs très controversés :
 - les armes interdites par les conventions signées par la France ;
 - le tabac ;
 - les entreprises les plus utilisatrices ou productrices de charbon.

Cette politique a également conduit le Groupe à adhérer aux PRI en 2018. Cette adhésion prolonge l'adhésion du Groupe au Pacte Mondial des Nations Unies en 2006 et confère naturellement aux ODD de l'ONU un rôle de référence pour l'investissement responsable.

La politique d'investissement responsable ne repose pas sur un principe de sélectivité systématique dans le choix des entreprises en portefeuille (sinon les interdictions ciblées indiquées plus haut). Le vocable de sélection ISR désigne une version plus exigeante de l'IR, selon la distinction entre IR et sélection ISR définie par l'AFG (**Enquête sur la gestion Investissement responsable**, mai 2020). L'approche des fonds ISR est évoquée au point 1.3.4. de ce rapport.

Indicateurs	Vocation de l'indicateur	ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17
Indicateurs ESG																		
1 Evaluation ESG du portefeuille	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
2 Controverse graves	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
3 Obligations durables	Impact positif		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
4 Obligations liées au développement durable	Impact positif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Indicateurs environnementaux																		
5 Note Environnement	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG						✓	✓				✓	✓	✓	✓	✓		
6 Température (° C)	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG							✓										
7 Emissions induites	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG							✓										
8 Emissions économisées	Impact positif							✓										
9 Alignement taxonomie	Impact positif						✓	✓					✓	✓	✓	✓		
10 Encours pétrole et gaz	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG							✓										
11 Charbon (M €)	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG							✓										
12 Obligations vertes	Impact positif			✓			✓	✓		✓			✓	✓	✓	✓		
Indicateurs sociaux																		
13 Note Social	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG	✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓							
14 Dialogue social	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG								✓									
15 % femme au CA	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG					✓												
16 Tabac (M €)	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG			✓														
17 Obligations Sociales	Impact positif		✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓						
Indicateurs de gouvernance																		
18 Note Gouvernance	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG																✓	
19 Pacte mondial (%)	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG																✓	
20 Armes (M €)	Gestion des incidences négatives Gestion des risques ESG																✓	

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



1.2.3 Attribuer des notes ESG aux entreprises et aux États pour orienter les investissements

Les émetteurs des univers d'investissement obligataires et actions des mandats et OPC sont évalués par les analystes extra-financiers du Groupe, à partir des données communiquées par les agences d'analyse ESG.

Notation des États

AG2R LA MONDIALE a étendu très tôt son approche ESG à l'ensemble de l'univers obligataire et développé progressivement une méthodologie d'évaluation ESG des émetteurs publics. Le modèle actuel mesure l'alignement des États vis-à-vis des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, à partir de 50 indicateurs classés dans les 3 piliers : Environnement, Social, Gouvernance. Chaque pilier compte pour un tiers de la note. Cette notation interne est déployée sur 53 États qui composent l'univers d'investissement. Les données proviennent de VigeoEiris, de la Banque Mondiale, de l'ONU, de Carbone 4, ainsi que de notes propriétaires, en particulier l'observation des controverses, portant par exemple sur la violation de la liberté de la presse, des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, etc. Trois indicateurs spécifiques sont surpondérés dans l'évaluation : l'alignement au scénario 2°C (E), la lutte contre les inégalités sociales (S) et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (G).

La note des États est mise à disposition de tous les gérants du Groupe ; elle entre dans leur processus de sélection. Elle est utilisée dans l'évaluation générale du risque pays porté par les portefeuilles (à côté des indicateurs financiers). Elle permet enfin de déterminer quels émetteurs sont éligibles aux fonds ISR.

Matrice d'évaluation

Evaluation ESG des États	17 ODD (75%)	3 critères spécifiques (25%)	Controverses
Environnement (1/3)	7 ODD	Lutte contre le réchauffement climatique	Niveau de controverses environnementales
Social (1/3)	7 ODD	Lutte contre les inégalités	Niveau de controverses sociales
Gouvernance (1/3)	3 ODD	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Niveau de controverses en gouvernance

Environnement

La note environnementale compte pour 1/3 de la note globale. Elle porte sur les ODD ci-dessous. Un poids important est accordé à l'évaluation de l'alignement des pays avec une trajectoire de réchauffement climatique de 2°C.



Social

La note sociale compte pour 1/3 de la note globale. Elle porte sur les ODD ci-dessous. Un poids important est accordé à la lutte contre les inégalités mesurée par le coefficient de GINI.



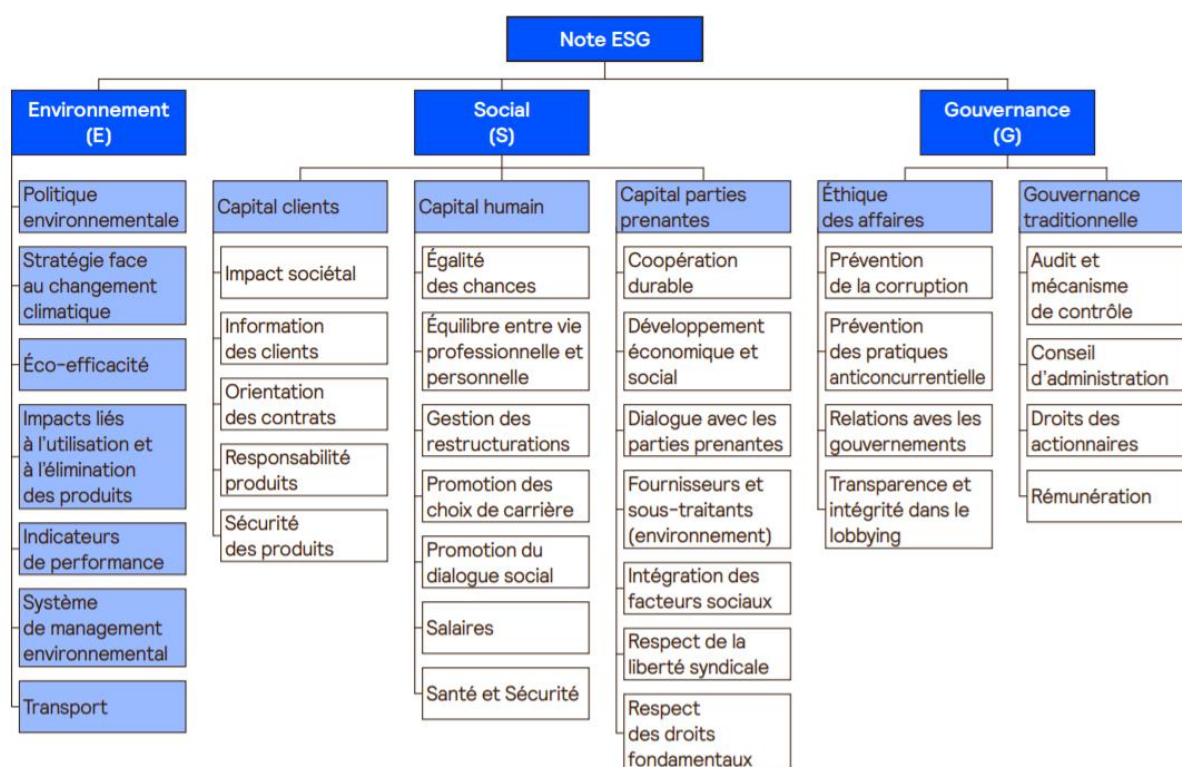
Gouvernance

La note gouvernance compte pour 1/3 de la note globale. Elle porte sur les ODD ci-dessous. Un poids important est appliqué à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



Notation des entreprises

Les émetteurs privés sont évalués sur les 34 critères suivants relatifs à la responsabilité environnementale, sociale et à la gouvernance :



Les entreprises sont classées en 17 secteurs d'activités, selon la classification Bloomberg Industry Classification System (BICS). Les pondérations de chaque critère sont définies secteur par secteur, en fonction des enjeux extra-financiers qui leur sont propres. Certains critères, par manque de pertinence, peuvent être pondérés à 0%.

La note ESG est calculée à l'aide de l'outil propriétaire Ethis Screening. Cet outil est mis à la disposition de tous les gérants et leur permet d'évaluer en permanence les qualités extra financières de chaque émetteur, en les resituant dans leur contexte sectoriel.

L'évaluation ESG prend en compte le comportement des émetteurs vis-à-vis de leurs parties prenantes et de l'environnement (climat, biodiversité). Elle permet donc ex ante de réduire l'exposition des portefeuilles à des controverses futures. Des controverses peuvent néanmoins affecter des émetteurs détenus en portefeuille et font alors l'objet d'un traitement spécifique.

Prise en compte des controverses avérées :

Une controverse est une information négative relative à la responsabilité environnementale, sociale ou à la gouvernance d'une entreprise ou d'un Etat. Les controverses proviennent généralement de la presse, des ONG, des syndicats ou d'autres parties prenantes. Elles donnent souvent lieu à des procédures judiciaires.

Elles sont identifiées par les analystes ESG grâce aux données de Moody's ESG Solutions ainsi que par le suivi de la presse, des ONG, des syndicats, etc. Elles sont classées selon la gravité de leur impact sur les parties prenantes de l'entreprise : actionnaires, salariés, clients, société civile, fournisseurs, environnement ou de l'Etat, la récurrence et la réponse apportée par l'entité visée (mesures correctrices).

Lorsqu'une controverse importante est identifiée, les analystes engagent un dialogue avec l'entreprise concernée pour vérifier les informations, les compléter et évaluer les éventuelles mesures correctrices prises. Ce dialogue a aussi pour objectif de souligner auprès de l'entreprise l'importance accordée par AG2R LA MONDIALE à l'événement pour l'encourager à agir.

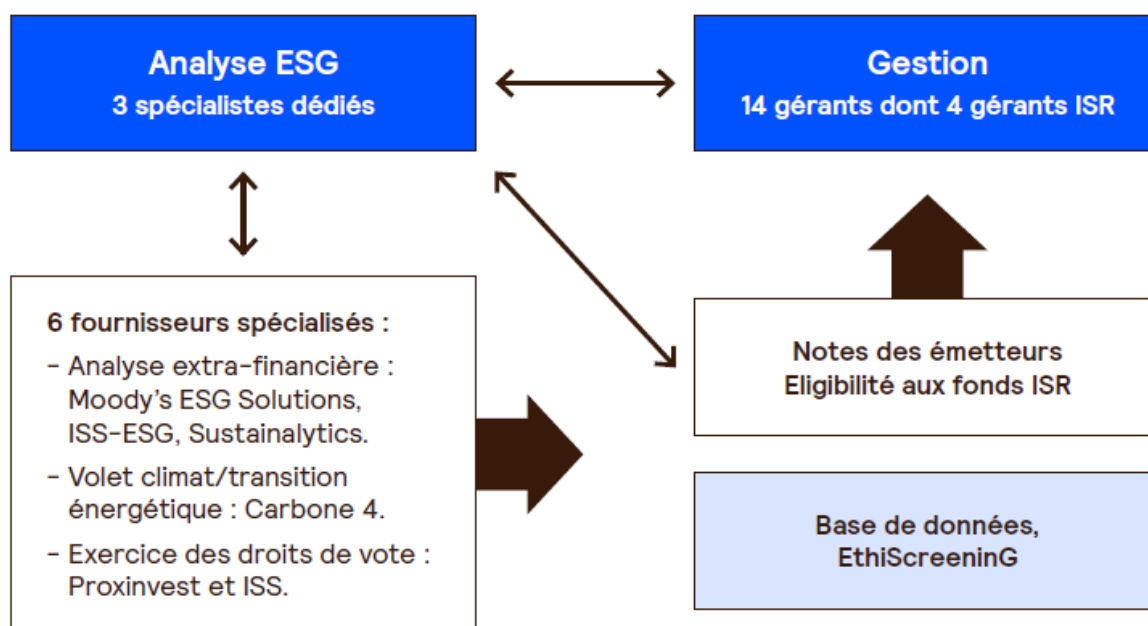
Les controverses sont par ailleurs prises en compte dans l'évaluation des entreprises : elles viennent modifier les critères afférents, et conduisent éventuellement à une dégradation de leurs notes globales ESG.

Les controverses amènent également à des oppositions aux résolutions soumises lors des assemblées générales d'actionnaires en particulier sur l'indépendance des administrateurs et la rémunération.

Intégration des analyses extra-financière dans les réunions de gestion :

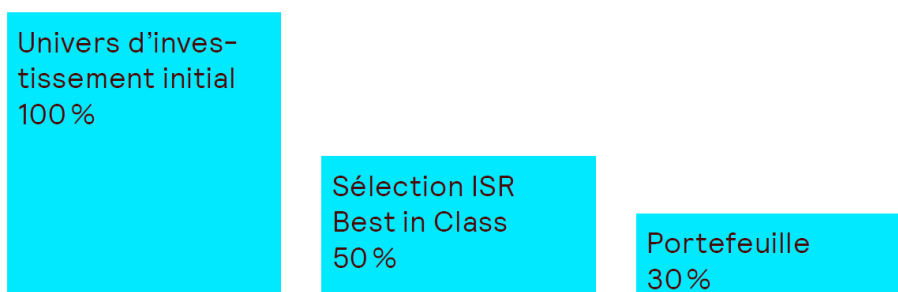
Outre la consultation de l'outil Ethis Screening, les gérants sont informés de l'évaluation ESG des émetteurs par les interventions de l'équipe ESG lors :

- de la réunion de gestion quotidienne du matin ;
- des réunions hebdomadaires de « conjoncture et marchés » ;
- du Comité mensuel d'investissement responsable ;
- du Comité crédit trimestriel.



1.2.4 La sélectivité particulière des fonds ISR

Les fonds ISR gérés par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs (ALMGA), répondent à un degré supérieur d'exigence de certains porteurs en matière extra-financière. Ces fonds, au-delà du socle commun de la politique IR, pratiquent une sélection des meilleurs émetteurs de chaque secteur (démarche dite *best in class*). La note ESG des émetteurs est utilisée pour écarter, dans chaque secteur, environ la moitié des entreprises les moins bien notées. Cette sélection *best in class* permet aux fonds ISR, tout à la fois de favoriser le financement des acteurs les mieux-disants dans leur domaine, sans s'écarter significativement de la répartition sectorielle de leur indice de référence. Le gérant du portefeuille procède ensuite à son allocation sectorielle et à sa propre sélection, sur une base financière, des entreprises en portefeuille. Cette procédure et les objectifs des OPC ISR sont détaillés dans les [Codes de transparence](#) de la société de gestion ALMGA



Sélectivité de la gestion ISR

La démarche *best in class* est plus globale qu'une approche thématique ESG et plus inclusive que l'extension des exclusions sectorielles.

ALMGA gère 8 fonds ISR, dont 7 ont reçu le label public ISR. Un des fonds n'est pas éligible au label par nature. L'ensemble des fonds ISR avait un encours de 10,3 Mds€ fin 2021.

1.3 Produits ESG

La gamme des 21 OPC d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est gérée selon les principes de l'investissement responsable du Groupe, soumis au principe de l'intégration des éléments ESG dans la gestion, aux interdictions sectorielles (tabac, charbon, armes controversées) et à la politique d'engagement actionnarial.

3 nouveaux fonds dédiés à l'épargne salariale ont été créés en 2021 : ALM ES OBLIG EURO ISR, ALM ES CLASSIC et ALM ES ACTIONS MONDE ISR, sur un schéma maître-nourricier : ces fonds nourriciers ont une structure juridique propre à l'épargne salariale, mais leur gestion repose intégralement sur l'investissement dans leurs fonds maître respectifs : ALM OBLIG EURO ISR, ALM CLASSIC et ALM ACTIONS MONDE ISR. Ils ont donc les mêmes caractéristiques ESG que leurs fonds maîtres. 2 des 3 nouveaux fonds sont des fonds ISR, illustrant l'effort pour développer plus spécifiquement la gamme d'OPC ISR.

Ces créations ont porté à 10 les OPC ISR proposés, couvrant les principales classes d'actifs et stratégies de gestion. Cette offre se distingue de la concurrence par des historiques de performance très longs et le large encours de certains des fonds. En capitalisant plus de 10 Mds€ à fin décembre 2021, la gamme ISR représentait 51% de l'encours des OPC gérés par la société de gestion. Les fonds qui la constituent sont signataires du Code de transparence européen et se doivent de donner des informations exactes, en langage clair et compréhensible par un large public, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, plus particulièrement les investisseurs et les épargnants, de mieux comprendre les politiques et pratiques ESG mises en œuvre dans les fonds.

Pour en savoir plus : <http://www.frenchsif.org/isr-esg/code-de-transparence/>

Parmi les 10 fonds ISR, 7 ont reçu le label public ISR. ALM Souverain Euro ISR, fonds dédié et composé essentiellement d'emprunts d'Etat, n'est pas éligible au label. L'ensemble des fonds ISR avait un encours de 10,3 Mds€ fin 2021.

Parmi les supports éligibles à certains des contrats commercialisés par tout ou partie des entités assurantielles de la Sgam, la Sicav ALM Solidaire ISR bénéficie d'une double labellisation, le label public ISR d'une part, et le label FINANSOL, garant de la qualité de sa démarche solidaire d'autre part. Ce fonds investit plus de 5% de son actif dans France Active.

Les fonds de fonds labélisés (ALM Sélection ISR et ALM Actions Monde ISR) reposent sur une sélection exclusive de fonds eux-mêmes labellisés ISR ; la cohérence de l'approche des sociétés de gestion externes avec ALMGA est assurée par la vérification de leurs politiques de sortie du charbon et du tabac, ainsi que de leurs politiques d'engagement actionnarial, qui font l'objet d'une notation interne.

Liste des OPC ISR au 31/12/2021

ISIN	Fonds	Classification AMF	Labels ISR et Finansol	Actif net (M€)
FR0007021324	ALM Oblig Euro ISR	Obligations et autres titres de créances libellés en euro		435
FR0014007209	ALM ES Oblig Euro ISR	Obligations et autres titres de créances libellés en euro		-
FR0007082284	ALM Souverains Euro ISR	Obligations et autres titres de créances libellés en euro		5 568
FR0007071006	ALM Crédit Euro ISR	Obligations et autres titres de créances libellés en euro		1 016
Total Obligations				7 019
FR0007494703	ALM Actions Europe ISR	Actions des pays de l'union Européenne		543
FR0000984346	ALM Actions zone Euro ISR	Actions de pays de la zone euro		2 541
FR0007045554	ALM Actions Monde ISR	Actions internationales		117
FR00140071V8	ALM ES Actions Monde ISR	Actions internationales		-
Total Actions				3 201
FR0010563734	ALM Sélection ISR	Multi actifs		23
FR0013410271	ALM Solidaire ISR	Multi actifs	 	35
Total multi actifs				58
Total FCP ISR				10 278

Source : AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs

1.4 Information des parties prenantes (souscripteurs, clients...)

ALMGA rend compte à ses parties prenantes de sa démarche d'investissement responsable, d'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et de la performance extra financière de ses investissements. Cette démarche répond au principe n°6 de la démarche d'investissement responsable du Groupe. Les documents disponibles sur son site internet (<https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/nous-connaître/conseil-accedez-a-l-ensemble-de-nos-documents-et-rapports>) sont :

- les Principes et objectifs de l'investissement responsable du groupe AG2R LA MONDIALE ;
- la Politique climat du Groupe ;
- la Politique d'exclusion des armes,
- la Politique d'exclusion du tabac,
- la Politique d'engagement actionnarial ;
- le Rapport sur l'investissement responsable d'ALMGA ;
- le Compte rendu de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial
- le code de transparence pour les fonds actions ;
- le code de transparence pour les fonds obligations ;
- le code de transparence pour les fonds de fonds ;
- le code d'investissement responsable sur les fonds de fonds.

Des documents complémentaires sont également mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.ag2ramondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs>

Il s'agit principalement :

- des documents d'information clé pour l'investisseur (DICI), des prospectus des fonds dont « chaque investisseur doit prendre connaissance préalablement à toute souscription » et des fiches produits qui synthétise l'offre commerciale ;
- des Rapports d'investissement responsable des fonds.

1.5 Moyens internes pour intégrer l'ESG et contribuer à la transition

1.5.1 Equipes

Les actifs sont gérés par des gérants dédiés à la société de gestion ; ils s'appuient sur les moyens d'AG2R LA MONDIALE. Dont en particulier les équipes d'analystes dédiés à l'ESG

A ce titre, les effectifs contribuant à la prise en compte des critères ESG sont les suivants :

4 analystes dédiés ESG,

4 gérants dédiés à la gestion d'OPC ISR,

2 gérants multigestion dédiés à la gestion de fonds de fonds ISR,

3 directeurs (ISR, Gestion Collective et Multigestion) qui consacrent une part significative de leur temps à la coordination des processus ISR,

1 personne de l'équipe responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI) spécialement en charge du suivi de ce processus et notamment de l'audit « à blanc » préalable à l'audit public du label ISR,

2 personnes de la Direction de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) Groupe.

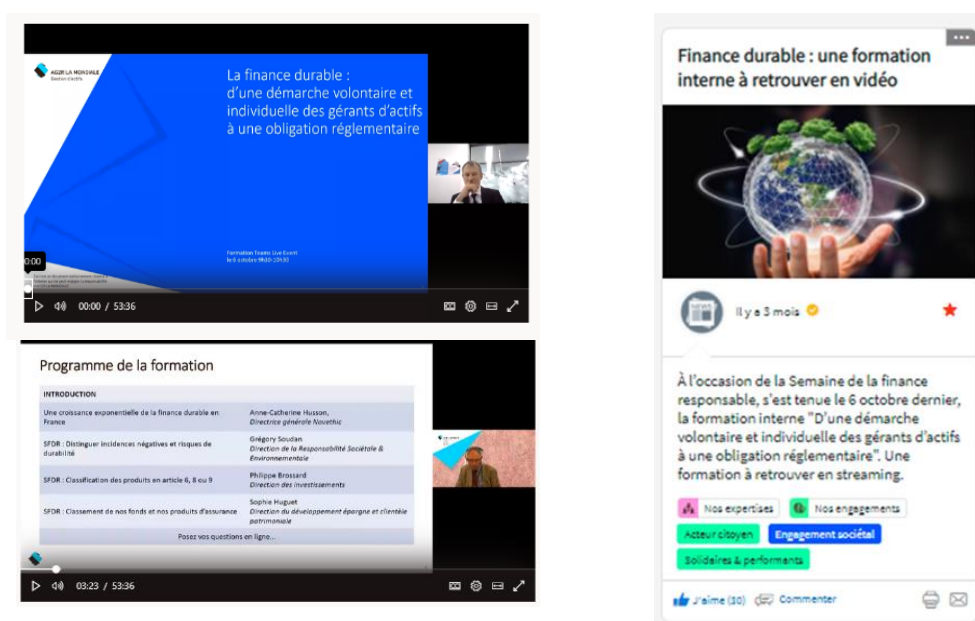
Objectif d'équilibre femmes/hommes au sein d'ALM Ga (loi Rixain)

Les sociétés de gestion doivent définir un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

ALM Ga se fixe un objectif de 30% minimum de femmes dans ses équipes chargées de prendre des décisions d'investissements. Ainsi, au 31/12/2021, les femmes représentent 38% du directoire et des équipes de gestion.

1.5.2 Formation

En 2021, un effort particulièrement important de promotion de la finance durable et de pédagogie a été réalisé auprès de l'ensemble du Groupe. Les gérants, les collaborateurs de la Direction des investissements travaillant pour la société de gestion et les réseaux commerciaux, ont reçu une formation le 6 octobre 2021 sur la finance durable, ses évolutions réglementaires avec les réglementations européennes (*Sustainable Finance Disclosure Regulation* -SFDR-, Taxonomie) ou françaises (loi énergie climat) et l'adaptation de l'offre financière d'AG2R LA MONDIALE à ce nouvel environnement. Cette formation a été réalisée en partenariat avec Novethic, la direction de la RSE et la direction de la Communication du Groupe.



1.5.3 Moyens externes

L'analyse ESG s'appuie sur des données publiées par les entreprises (rapports annuels, rapports de développement durable, documents de référence, sites internet, présentations aux investisseurs). Cette communication est parfois remise en question par les parties prenantes de l'entreprise (médias, ONG, syndicats, ...), une information qui est captée, notamment, à travers la note controversée et la veille quotidienne.

Elle s'appuie en outre sur l'expertise d'acteurs reconnus dans l'évaluation et le suivi des pratiques des émetteurs en matière de RSE : Moody's ESG Solutions, ISS-ESG et pour l'analyse ESG, Carbon 4 Finance pour l'analyse de la transition énergétique et climatique, Proxinvest et ISS pour l'analyse des résolutions en assemblée générale.

Elle se nourrit également des travaux des bureaux de recherche ESG de ses intermédiaires : Novethic, Société Générale, Oddo, Crédit Agricole CIB, Kepler Cheuvreux et Exane. Enfin la société de gestion utilise la base de données externe Bloomberg.

Le budget global s'accroît d'année en année :

	2017	2018	2019	2020	2021
Budget (k€)	479	587	653	690	714

1.6 S'inscrire dans des initiatives structurantes

La démarche d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE, conformément au principe N° 7 de sa charte de 2016, ***promouvoir l'investissement responsable***, entend s'inscrire dans des approches collectives avec ses pairs et de promotion auprès de toutes les parties prenantes, tant en France que sur le plan international.

C'est également l'esprit du principe N° 4 des principes de l'investissement responsable (UNPRI) : et de l'ODD N° 17 : ***Partenariats pour la réalisation des objectifs***, démarche à laquelle nous souscrivons également.

1.6.1 Initiatives de l'ONU

Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies et à ses 10 Principes en 2006



DROITS HUMAINS

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits Humains ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits Humains.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit à la négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le Pacte mondial des Nations Unies rassemble depuis son lancement en 2000 près de 15.000 participants dans 165 pays : entreprises, des organisations, des agences des Nations Unies, acteurs du monde du travail et de la société civile autour de dix principes universellement reconnus pour construire des sociétés plus stables et inclusives. Ces principes ont trait aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. C'est la plus large initiative mondiale en matière de responsabilité sociétale.

AG2R LA MONDIALE a rejoint cette initiative en 2003. Il assure la présidence du groupe français (*Global Compact France*) depuis juin 2019 et a atteint au titre de son reporting annuel intitulé, « communication sur le progrès », le statut « Advanced » ; soit le niveau le plus élevé de reporting.

Adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) en 2018

L'initiative des PRI a été lancée en 2005 par le Secrétaire Général des Nations Unies (à l'époque Kofi Annan), sous forme d'engagement des investisseurs à respecter 6 principes :

1. intégrer les questions ESG à leurs processus décisionnels et d'analyse des investissements ;
2. être des actionnaires actifs et intégrer les questions ESG à leurs politiques et procédures en matière d'actionnariat ;
3. demander aux entités dans lesquelles ils investissent de faire preuve de transparence concernant les questions ESG ;
4. encourager l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans le secteur des investissements ;
5. coopérer pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des Principes ;
6. rendre compte de leurs activités et de progrès accomplis concernant la mise en œuvre des Principes.

En rejoignant le collège investisseur de cette initiative en mars 2018, AG2R LA MONDIALE en est devenu le seizième signataire institutionnel français (il y en a depuis 32 à fin décembre 2021).

Pour aller plus loin : <https://www.unpri.org/>

Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Pour donner un cadre aux efforts en faveur du développement durable, l'ONU a adopté, en septembre 2015, 17 objectifs articulés autour de 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030. Cet Agenda 2030 a pour priorité d'éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, de protéger la planète et de garantir la prospérité pour tous ; chacun de ses 3 objectifs et 16 indicateurs étant rattaché à un ou plusieurs ODD. Les ODD sont désormais un cadre de référence pour les signataires du Pacte Mondial et contribuent à rendre leur démarche plus structurée et plus lisible.

Pour aller plus loin : <https://sdgs.un.org>

1.6.2 Autres initiatives

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Le groupe est un membre actif du FIR depuis 2012, avec 3 mandats, dont deux en qualité de vice-président (2015-2019), exercés au sein du conseil d'administration de cette association multi-parties prenantes de promotion de l'ISR fondée en 2001. Cette implication s'est poursuivie par la présidence de la commission « Evènement » dans la perspective des 20 ans du FIR en 2021-2022.

Le préambule de la charte d'investissement responsable du Groupe fait explicitement référence à celle du FIR (laquelle est consultable à l'adresse suivante : <http://www.frenchsif.org>).

Participation aux Groupes de Travail « Finance durable » des associations professionnelles et de place dont le Groupe est membre

La démarche d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE s'alimente également de la participation des Femmes et des Hommes du Groupe aux groupes de travail fléchés « investissement responsable/ESG Climat et transition énergétique mis en place au sein des associations professionnelles et de place ou encore des *Think Tanks* dont le Groupe est membre ou partie prenante : commission « IR » de l'AFG (Association Française de la Gestion Financière), Groupe de Travail ESG-Climat de France Assureurs, Groupe de Travail ESG de l'AAM (Association des Assureurs Mutualistes), Cercle des Investisseurs de Novethic, Groupe de Travail Finance Investissement Long Terme et Responsabilités (FILTRE) du Club des Investisseurs de Long Terme du Centre des Professions Financières...

Soutien au débat d'idées et contribution à la promotion de l'investissement responsable :

Une ambition en résonance avec le principe N° 7 de la charte d'investissement responsable et le principe N° 4 des principes de l'investissement responsable des PRI, qui sont tous deux en relation avec la promotion de l'investissement responsable ; une ambition incarnée par la participation de collaborateurs du Groupe à des table rondes ou conférences ; au nombre de 6 en 2021 un chiffre en recul, du fait de la crise sanitaire, par rapport à 2020 (12), 2019 (20) et 2018 (11).

C'est dans l'esprit de l'ODD N°17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs que s'inscrit le soutien humain et/ou financier du Groupe à des travaux de place tels que, en 2021, le Guide « Assurance et Biodiversité » de France Assureurs, l'étude « L'investissement à impact chez les assureurs en France- Etat des lieux des pratiques » réalisée l'ESSEC et FAIR, le cahier finance et biodiversité du FIR ou encore le Guide sur l'élaboration d'une stratégie énergies fossiles à destination des sociétés de gestion de portefeuille.



1.6.3 Label ISR

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs a reçu le Label ISR à la suite d'un audit d'AFNOR Certification pour 7 de ses fonds :

- ALM Actions Zone Euro ISR
- ALM Actions Europe ISR
- ALM Oblig Euro ISR

- ALM Crédit Euro ISR
- ALM Solidaire ISR
- ALM Actions Monde ISR
- ALM Sélection ISR

Attribué au terme d'un processus de labellisation mené par des organismes indépendants, ce label garantit la conformité des fonds avec le [référentiel de critères publié par le Ministère de l'économie, des finances et de la relance](#).

1.6.4 Engagement auprès d'autres sociétés de gestion

Depuis 2019, l'équipe de multigestion d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs a enrichi sa méthodologie d'évaluation des fonds externes en gestion active pour assurer leur cohérence avec la politique d'investissement responsable du Groupe. Le processus de sélection passe désormais par l'examen des exclusions d'investissement dans les armes interdites par les conventions signées par la France (Ottawa, Oslo, Armes biologiques ou à toxines et armes chimiques), le charbon et le tabac. Les fonds investis en actions sont de plus évalués sur l'exercice des droits de vote en assemblée générale.

Un questionnaire reprenant la politique d'investissement responsable a été adressé pour la troisième fois à l'ensemble des sociétés de gestion dans lesquelles les fonds ou mandats gérés par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs sont investis. La dernière campagne a débuté en décembre 2021 et a porté sur 130 fonds gérés par 65 sociétés de gestion. Pour chaque fonds, une évaluation interne notée sur 100 est réalisée pour déterminer son niveau de conformité avec la politique d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE.

La première étape de l'analyse est de vérifier que la société de gestion externe a mis en place une politique d'exclusion des émetteurs impliqués dans les armements controversés de type bombe à sous-munitions ou mines antipersonnel (BASM et MAP). Si la société de gestion ne répond pas à cette obligation le fonds est exclu.

Si la société de gestion externe respecte cette obligation, le fonds est ensuite évalué selon une matrice de notation interne, qui prend en compte les politiques « Tabac » et « Climat » pour les fonds obligataires. Pour les fonds actions, l'engagement actionnarial est également évalué. Une note comprise entre 0 et 100 est attribuée à chacun de ces 2 (ou 3 critères), selon le degré de conformité de la politique déployée avec celle d'AG2R LA MONDIALE. La note finale est la moyenne équipondérée de ces sous-ensembles.

Le questionnaire a été enrichi de nouvelles questions lors de la campagne 2021 afin d'y intégrer un certain nombre de développements impulsés par le règlement SFDR, et par l'article 29 de la Loi Energie-Climat. Dans cet esprit, l'enquête comprend de nouveaux thèmes comme

- des questions relatives à la gouvernance afin de s'assurer que les sociétés de gestion vérifient la bonne gouvernance des émetteurs qu'ils détiennent,
- la prise en compte des risques en matière de durabilité dans la gestion des fonds,

- des questions sur la politique climat pour préciser comment les hydrocarbures conventionnels et non conventionnels sont pris en compte et indiquer les mesures de performance climat mises en place.

Une note proche du seuil de 55 traduit que la société de gestion externe est en cours d'alignement avec la politique d'investissement responsable du Groupe. Même si au moment de la notation, le fonds n'est pas conforme avec une des politiques d'exclusion (par exemple il détient des valeurs du secteur du tabac), dans la mesure où le gérant s'engage à mettre en place une politique restrictive et à exclure ces valeurs du portefeuille dans un délai précisé, il bénéficie d'une période d'adaptation. Cette démarche d'engagement va au-delà d'un simple réflexe d'exclusion et constitue un pilier de la promotion de l'investissement responsable auprès d'autres gérants. Elle a déjà conduit un certain nombre d'acteurs à désinvestir de certains secteurs et à les exclure de leurs univers d'investissement.

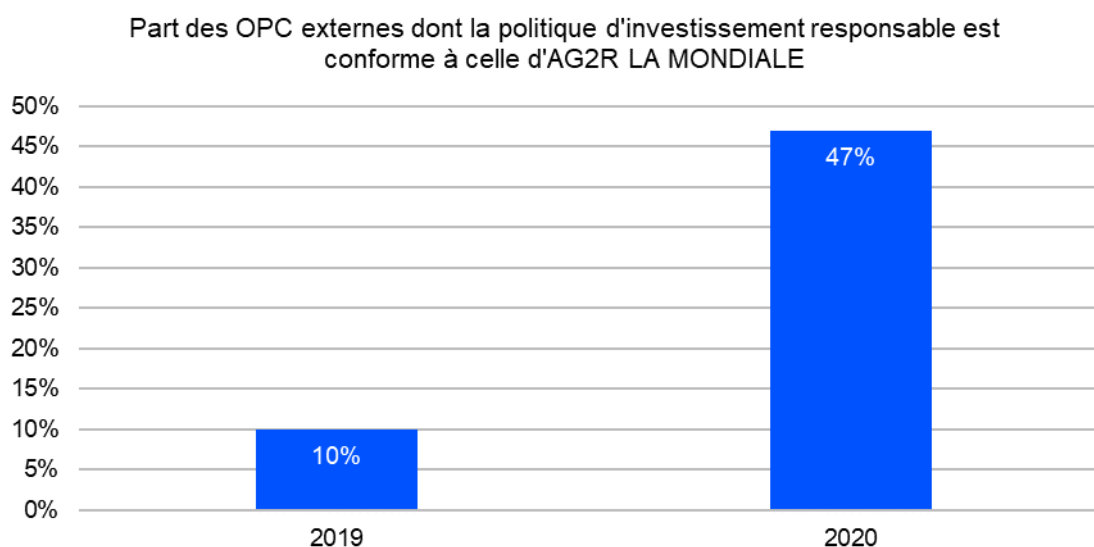
Par ailleurs, une nouvelle politique sur les controverses sur les sociétés de gestion est mise en place sur les fonds ISR.

Les résultats de la campagne 2021 seront disponibles en juin 2022.

En synthèse, les résultats pour l'année 2020 (hors fonds ALMGA, hors fonds indiciels) sont les suivants :

	2019	2020
exclus pour absence de politique armes	0	2
notes insuffisantes (<55)	52	6
sociétés en cours de progrès (notes entre 55 et 100)	34	58
politiques conformes (notes >= 100)	10	59
total des fonds examinés	96	125

Est notée une forte amélioration de la conformité des politiques d'investissement des OPC à celle d'AG2R LA MONDIALE :



A l'issue de la campagne 2019, 52 OPC étaient en deçà du seuil d'éligibilité fixé à 55, mais la plupart se sont mis en conformité en 2020 ; seulement 6 fonds sont en dessous de ce seuil en 2020. Les fonds concernés ont été sortis pour ceux qui ne s'étaient pas mis en conformité (5) et un a été conservé car il a amélioré sa démarche IR.

Pratiques observées dans les sociétés de gestion interrogées sur les armes controversées

L'exclusion des armes interdites est une pratique adoptée par la plupart des sociétés de gestion. Les fonds n'appliquant pas cette règle sont principalement les fonds indiciels et les fonds non-européens.

Les autres exclusions sont basées, par ordre de fréquence, sur : les armes chimiques, les armes biologiques, les armes nucléaires, les munitions en uranium appauvri et les armes au phosphore blanc.

Sur les 125 OPC analysés, seuls 2 fonds ne répondent pas à la politique d'AG2R LA MONDIALE en matière d'armes controversées ; ils sont non éligibles et ont été cédés.

Pratiques observées dans les sociétés de gestion interrogées sur l'exclusion du tabac

Deux types d'exclusion du tabac ont été observées sur les fonds interrogés :

- Par appartenance au secteur (c'est à dire part du chiffre d'affaires/revenu de l'entreprise majoritairement dans le secteur) selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard)
- Par simple implication (c'est à dire pourcentage plus strict du revenu dans le tabac)

Le champ d'acteurs exclus est très varié : producteurs, fournisseurs, détaillants etc...

Sur les 125 OPC analysés, 106 fonds (85%) répondent complètement à la politique d'AG2R LA MONDIALE en matière de politique tabac ; 6 ne sont pas éligibles et auprès des 13 OPC restants a été

entamée une démarche d'engagement afin que ce critère soit intégré dans leur stratégie d'investissement.

Pratiques observées dans les sociétés de gestion interrogées sur l'exclusion des entreprises impliquées dans le charbon

Trois types d'exclusions sur l'implication des entreprises dans le charbon sont pratiquées par les fonds interrogés :

- Par appartenance au secteur (c'est à dire part du chiffre d'affaires/revenu de l'entreprise majoritairement dans le secteur du charbon : extraction ou production)
- Par simple implication (c'est à dire pourcentage plus strict du revenu dans le charbon)
- Par utilisation du charbon dans la production d'électricité (pourcentage du mix énergétique)

Ces exclusions visent en général l'extraction minière. A cela s'ajoute la production d'énergie à base de charbon.

Sur les 125 OPC analysés, 88 fonds (70%) répondent complètement à la politique d'AG2R LA MONDIALE en matière de politique charbon voire affichent de meilleures pratiques. Un dialogue est en cours avec les 30% restants en vue d'améliorer leurs pratiques.

Pratiques observées dans les sociétés de gestion interrogées sur l'exercice des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires

Sur 88 réponses fournies pour les fonds investis actions et fonds diversifiés (hors fonds ALMGA et fonds indiciels), la totalité dispose d'une politique de vote écrite.

La rédaction d'une politique de vote est également une pratique adoptée par la plupart des sociétés de gestion externes. L'élément différenciant est donc le taux d'exercice de vote et le taux de vote d'opposition.

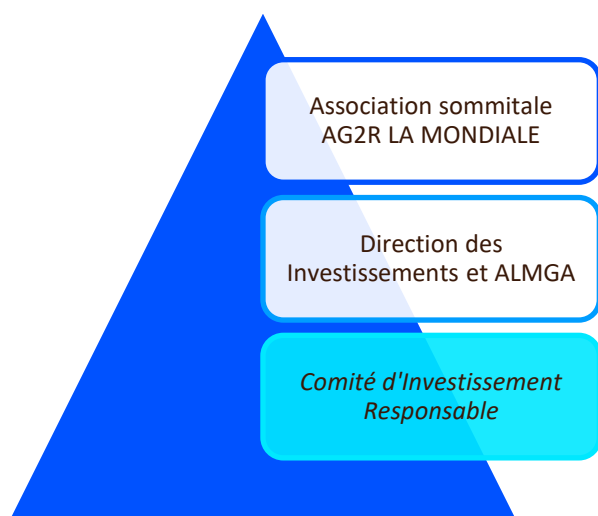
70% des fonds ont des standards supérieurs ou égaux à ceux d'AG2R LAMONDIALE.

1.7 Gouvernance de la politique d'investissement responsable

Les entreprises du Groupe AG2R LA MONDIALE, suivent une démarche d'investisseur responsable (IR), définie par la politique d'investissement responsable adoptée en 2016 par son Association sommitale. Cette politique est basée sur la prise en compte explicite de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), un exercice systématique des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires et certaines interdictions d'investir dans les secteurs les plus controversés (armes interdites par les conventions internationales, tabac, charbon). Cette politique est complétée par une politique climat depuis 2020 élargissant le périmètre et l'ambition initiale des exclusions charbon.

ALMGA rend régulièrement compte de la démarche ESG-Climat mise en œuvre dans le cadre de la gestion des portefeuilles placée sous sa responsabilité. Le Comité d'Investissement Responsable de la Direction des Investissements et du Financement propose les modalités de mise en œuvre de la politique d'investissement responsable et la mise en place des indicateurs de suivi. Il est composé des membres du comité de direction, des membres du directoire d'AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs, des équipes de gestion actions, taux et multigestion, de l'équipe ISR et de la Conformité et le contrôle interne. Ce comité se réunit mensuellement.

Les principes directeurs encadrant la rémunération des équipes chargées de mettre en œuvre et contrôler le respect de la politique d'investissement responsable de la Sgam et des entreprises qui y sont affiliées sont fixés par les politiques du Groupe et des GIE employeurs des entités de la Sgam. A la date de réalisation de ce rapport, la politique de rémunération globale d'AG2R LA MONDIALE ne mentionne pas explicitement les risques en matière de durabilité, lesquels seront formellement intégrés lors de sa révision en 2022. Néanmoins, cette politique vise une gestion saine et efficace des risques, en ce inclus les risques en matière de durabilité, et s'articule à ce titre autour de cinq principes dont une description figure dans le rapport en ligne du Groupe sur la solvabilité et la situation financière de la SGAM AG2R LA MONDIALE.



2 Recherche d'impacts positifs

2.1 Obligations durables

Les fonds levés dans le cadre des obligations durables sont utilisés pour financer :

- des Projets verts :
 - Energies renouvelables
 - Efficience énergétique (dont les bâtiments efficients)
 - Prévention et maîtrise de la pollution
 - Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols
 - Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique
 - Moyens de transport propres
 - Gestion durable de l'eau et des eaux usées
 - Adaptation au changement climatique
 - Produits, technologies et processus de production adaptés à l'économie circulaire et/ou les produits certifiés éco-efficients
 - Bâtiments verts
- Et des projets sociaux:
 - l'accès à des infrastructures de base abordables (e.g. eau potable, assainissement, transport, énergie)
 - l'accès à des services de base (e.g. santé, éducation et formation professionnelle, soins, financement et services financiers)
 - l'accès à un logement à un coût abordable
 - la création d'emplois, notamment grâce à l'effet potentiel du financement des PME et du microfinancement
 - la sécurité alimentaire
 - le développement socioéconomique

2.2 Epargne solidaire

ALMGA à travers le fonds ALM Solidaire ISR propose à ses clients d'investir 5 à 10% de leur épargne dans des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS).

Le support solidaire du fonds est aujourd'hui France Active Investissement, sélectionné pour la bonne diversification des entreprises et des objectifs solidaires recherchés et la bonne adéquation avec les priorités du Groupe en la matière : l'habitat, la prévoyance santé, le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées et l'aide aux aidants.

3 Gestion des risques ESG

Un processus rigoureux et structuré d'évaluation des pratiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises et des émetteurs de l'univers d'investissement est mis en œuvre sur les fonds et les mandats qui ont été confiées à la société de gestion du Groupe. Les signaux faibles de dysfonctionnement qui peuvent être captés à cette occasion sont souvent annonciateurs de risques à fort impact réputationnel ou financier.

Ce processus, qui mobilise des ressources dédiées (analystes ESG internes, agences ESG externes, système d'information), est organisé autour d'une nomenclature des risques ESG propres à chaque type d'acteurs de l'univers d'investissement : États, collectivités, entreprises.

L'identification, l'évaluation et la priorisation des risques de durabilité se fait pour chaque type d'acteur et chaque secteur d'activité et détermine les pondérations qui sont accordées aux critères d'évaluation ESG.

Certaines activités présentant des risques de dépréciation font l'objet de politiques d'exclusion à l'achat ou à la détention afin d'éviter l'exposition du Groupe.

L'apparition d'une controverse, la détection d'un risque environnemental, social ou de gouvernance liée à une pratique ou à une initiative d'un émetteur (gestion de la chaîne d'approvisionnement, fraude, sécurité...), les risques de réputation ou financiers associés, de même que l'analyse d'une résolution proposée en assemblée générale, peuvent conduire à la mise sous surveillance d'un émetteur. Conformément au « Principe N°5 : Veille et Dialogue » de la démarche d'investissement responsable du Groupe, ces situations devront être résolues prioritairement dans le cadre d'un dialogue avec les différentes parties prenantes de l'entreprise concernée.

Le périmètre des émetteurs « sous surveillance » fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du comité d'investissement responsable.

Pour les OPC ISR gérés par ALMGA, le respect des règles d'investissement par les gérants (interdiction d'acheter des titres n'appartenant pas à la sélection ISR ou mis sous surveillance et obligation de céder les titres sortis de la sélection ISR dans les délais définis dans les procédures internes) est contrôlé de manière hebdomadaire par le Contrôle interne.

Outre ces techniques d'identification et d'analyse de risques, il est prévu de mener des études complémentaires dans le cadre du pilotage et de la gestion des risques en matière de durabilité, à commencer par les risques liés au changement climatique pour lesquels les autorités de supervision ont émis des recommandations quant à leur analyse.

L'évaluation ESG des États est prise en compte dans l'analyse du risque pays. Cet indicateur mesure le risque de crise majeure pouvant affecter la valeur de tous les actifs détenus dans le pays. L'évolution de cet indicateur est surveillée dans le cadre du Comité risque pays (trimestriel). Cet indicateur est aussi utilisé dans le cadre du Comité crédit.

3.1 Risques et opportunités liés au climat

Le changement climatique engendre des risques physiques et des risques de transition. Les risques physiques sont liés aux conséquences du changement climatique : pluies abondantes, sécheresses, hausse du niveau de la mer, augmentation de la température moyenne, vagues de chaleur, tempêtes de vent, perte de biodiversité. Les risques de transition sont liés à l'évolution de la réglementation et de la technologie visant à limiter le réchauffement climatique.

Risques de transition

S'agissant des activités de gestion d'actifs mobiliers, il existe des risques et opportunités relatifs à la transition. Cet enjeu est fonction de la capacité des entreprises en portefeuille à être alignées avec un scénario de transition énergétique conforme à l'Accord de Paris. En effet, la « réponse politique inévitable » (selon le nom d'un projet des PRI) va engendrer des évolutions majeures de réglementation qui va bousculer le paysage économique dans la prochaine décennie. Ainsi les entreprises dont les activités sont fortement liées aux énergies fossiles vont être desservies et celles offrant des solutions de substitutions comme les énergies renouvelables seront gagnantes.

Les indicateurs environnementaux de ce rapport découlent de la politique de suivi de ces risques. L'agence Carbone 4 fournit à AG2R LA MONDIALE les données lui permettant de mesurer ses investissements sur 3 indicateurs : l'alignement avec un scénario de réchauffement climatique de 2°C à horizon 2100, les émissions de gaz à effet de serre sur tout le cycle de vie (scope 1, 2 et 3), et les émissions économisées.

L'exposition des portefeuilles au risque de transition est mesurée et suivie dans PORT, l'outil de pilotage des portefeuilles des gérants. Les gérants ont pour objectif de minimiser ce risque.

3.2 Risques et opportunités liés à la biodiversité

La dégradation de la biodiversité et l'effondrement des écosystèmes sont considérés comme faisant partie des cinq principaux risques mondiaux pour la société dans les 10 ans à venir, selon le Rapport mondial sur les risques 2021 du World Economic Forum.

Cette thématique est prise en compte dans l'évaluation ESG des entreprises et dans les obligations durables.

Prise en compte de la biodiversité dans l'évaluation des entreprises :

Des critères relatifs à l'impact des émetteurs sur la biodiversité sont pris en compte dans l'analyse ESG des entreprises et des Etats dans le critère produits et services du pilier environnement. Cette thématique entre donc indirectement dans les critères de choix des valeurs.

Obligations durables :

Les Principes applicables aux Obligations Vertes de l'ICMA (International Capital Market Association) prévoient que l'utilisation des fonds levés dans le cadre de ce type d'obligations puissent être utilisés

pour financer des projets en lien avec la biodiversité : Prévention et maîtrise de la pollution, Gestion durable des ressources naturelles vivantes et des sols et Gestion durable de l'eau et des eaux usées.

Par exemple, l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) verte finance, entre autres, les projets suivants :

- Gestion durable des forêts
- Recherche sur les ressources vivantes et la protection de la biodiversité
- Agriculture biologique certifiée
- Investissement dans des zones protégées

En 2021, AG2R LA MONDIALE dans le cadre de sa participation aux travaux de place a piloté la rédaction du [Guide France Assureurs sur la biodiversité](#) et a participé à la rédaction du [cahier Finance et biodiversité – comprendre et agir du Forum pour l'investissement responsable](#) ce qui lui a permis de bien identifier les outils à la disposition des investisseurs pour appréhender le risque relatif à la perte de biodiversité. Le Groupe a également échangé avec CDC Biodiversité et plusieurs fournisseurs sur les indicateurs spécifiques disponibles. Aujourd'hui aucun indicateur unique de risque relatif à la perte de biodiversité n'a encore été sélectionné, l'offre est encore émergente.

Les travaux menés sur cette thématique vont se poursuivre en 2022 avec l'enrichissement des données reçues de la part des fournisseurs sur les indicateurs sur les principaux impacts négatifs au sens du règlement SFDR et la poursuite des échanges avec les fournisseurs sur les données disponibles sur des indicateurs spécifiques.

3.3 Politique d'engagement actionnarial

L'engagement actionnarial est constitué d'une part de la démarche de dialogue menée avec les entreprises en portefeuille et d'autre part de l'exercice des droits de vote en assemblée générale. Les actions sont gérées par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs.

Le dialogue avec les entreprises

Le dialogue avec les émetteurs permet à la société de gestion de mieux comprendre comment ceux-ci interprètent et intègrent les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance propre à leur secteur d'activité ou à leur écosystème. Ces échanges visent aussi à « *influencer la gouvernance et le comportement des acteurs pour favoriser une économie responsable* » comme indiqué dans le cadre de ses Principes et Objectifs d'Investissement Responsable. Comme indiqué dans sa Politique climat, AG2R LA MONDIALE dialogue avec les producteurs d'électricité et les exploitants miniers en portefeuille, pour les inciter à adopter un plan de fermeture de leurs actifs charbon, en vue d'une sortie totale d'ici 2030, et mesurer les progrès accomplis à l'aide d'indicateurs et d'objectifs basés sur les recommandations des Nations Unies. AG2R LA MONDIALE incite également les entreprises et les Etats à prendre en compte les conséquences sociales du désengagement du charbon et à préférer la réorientation de l'activité à la cession des sites. Enfin, la politique de vote en Assemblée générale d'actionnaires est envoyée aux émetteurs en portefeuille chaque année. Le dialogue contribue à un exercice éclairé des droits de vote et permet à l'entreprise de mieux appréhender, anticiper l'impact de certaines de ses initiatives ou pratiques, notamment dans les domaines relatifs à la gouvernance ou à la rémunération de ses dirigeants.

Les situations susceptibles de déclencher un dialogue avec les entreprises en portefeuille sont :

- L'absence d'adoption par les producteurs d'électricité ou exploitants miniers de plans de fermeture de leurs actifs charbon d'ici 2030 ;
- Une absence d'alignement avec le respect de l'accord de Paris ;
- Un taux d'indépendance des administrateurs insuffisant ;
- Un dialogue social observé dans l'entreprise insuffisant ;
- une atteinte à la biodiversité ;
- l'apparition d'une « controverse » ;
- la détection d'un risque environnemental, social ou de gouvernance (ESG) lié à une pratique ou à une initiative d'un émetteur (gestion de la chaîne d'approvisionnement, fraude, sécurité...) ;
- les risques de réputation ou financiers associés ;
- l'analyse d'une résolution proposée en Assemblée générale ;
- l'application des politiques d'exclusion d'investissement de certains secteurs ou certaines valeurs.

Si malgré le dialogue, les entreprises ne sont pas à l'écoute sur les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance, le Groupe met en place les actions suivantes :

Une action sur l'évaluation ESG :

- Une dégradation de l'évaluation ESG
- Un dialogue infructueux sur un point très sensible entraîne une mise sous surveillance empêchant tout achat de titres (pour les fonds ISR)
- La sortie de la sélection nécessitant la vente des titres en portefeuille à une échéance de 3 mois (pour les fonds ISR)

Une action lors de l'assemblée générale des actionnaires :

- Une opposition aux résolutions pertinentes lors de l'assemblée générale des actionnaires ou un soutien des résolutions déposées par d'autres actionnaires.
- Une approbation des résolutions sur les éléments environnementaux, sociaux et de gouvernance s'ils présentent une amélioration par rapport à l'existant même si la résolution ne répond pas complètement à ses attentes.

L'exercice des droits de vote en assemblée générale

L'exercice des droits de vote, suit quatre principes :

1. Respect des parties prenantes

AG2R LA MONDIALE approuve les résolutions qui servent les intérêts de long terme des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes.

2. Cohérence

AG2R LA MONDIALE s'attend à ce que les résolutions proposées soient en cohérence avec les engagements publics souscrits par l'entreprise.

3. Transparence

AG2R LA MONDIALE considère qu'une communication transparente envers les actionnaires est l'une des bases d'un bon gouvernement d'entreprise. Aussi, elle s'abstient d'approuver toute résolution pour laquelle elle ne dispose pas des éléments permettant l'analyse en vue d'apporter une décision éclairée.

4. Adaptation

Pour les entreprises à faible capitalisation, AG2R LA MONDIALE peut être plus souple sur certains domaines (comités, nombre d'administrateurs, rémunération et indépendance...) en privilégiant dans ce cas la voie du dialogue.

La politique d'engagement actionnarial et le compte rendu de mise en œuvre y afférent sont disponibles sur le site internet du Groupe : <https://www.ag2rlamondiale.fr/home/investisseurs/investisseur-responsable.html>

4 Gestion des incidences négatives

4.1 Politiques relatives au recensement et à la hiérarchisation des principales incidences négatives en matière de durabilité

L'identification, l'évaluation et la priorisation des incidences négatives se fait pour chaque type d'acteur et chaque secteur d'activité afin de déterminer les pondérations qui sont accordées aux critères d'évaluation ESG.

Par ailleurs certaines activités font l'objet de politiques d'exclusion à l'achat ou à la détention afin d'éviter les incidences négatives les plus graves.

La politique climat définit un objectif de limitation de la température inférieur à 2°C permettant également de limiter l'impact des portefeuilles sur le réchauffement climatique. La contribution estimée de chaque émetteur au réchauffement climatique est mise à disposition des gérants qui prennent en compte cette information lors de l'achat et de la vente de titres sur les portefeuilles. Un objectif de température à l'horizon 2030 pour les portefeuilles est en cours d'élaboration.

Une politique d'interdiction d'investissement dans les entreprises les plus exposées au pétrole et au gaz non conventionnel est en cours d'élaboration et devrait être finalisée au 1er semestre 2022.

4.2 Rapport sur l'engagement actionnarial

AG2R LA MONDIALE publie annuellement un compte rendu de la mise en œuvre de sa politique d'engagement actionnarial sur son site internet dont les éléments ci-après sont extraits :

<https://www.ag2rlamondiale.fr/files/live/sites/portail/files/pdf/gestion-d-actifs/documentation/AG2R-LA-MONDIALE-gestion-actifs-rapport-engagement-actionnarial.pdf>

5 Annexes

5.1 Table de correspondance avec les recommandations du groupe de travail sur la transparence financière relative au changement climatique (TCFD)

Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures ou TCFD) a été créée par le G20 lors de la COP21 pour définir des recommandations concernant la transparence financière dont devraient faire preuve les entreprises financières et non financières en matière de gestion du risque climat. Présidée par Michael Bloomberg, son rapport final publié en juin 2017 recommande d'articuler ces éléments de reporting autour de 4 piliers : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les indicateurs et métriques utilisés.

Recommandations de la TCFD	Page
Gouvernance	28
La gouvernance de l'organisation autour des risques et opportunités liés au climat	
a) Décrire la surveillance par le conseil des risques et opportunités liés au climat.	
b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.	
Stratégie	5
L'impact actuel et potentiel des risques climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'entreprise	
a) Décrivez les risques et opportunités liés au climat que l'organisation a identifié à court, moyen et long terme.	
b) Décrire l'impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	
c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario à 2 ° C ou moins.	
Gestion des risques	30
Les processus utilisés par l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat	
a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés au climat.	

- b) **Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques liés au climat.**
- c) **Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation.**

Mesures et cibles

Les paramètres et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités liés au climat

- a) **Divulguer les paramètres utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.**
- b) **Divulguer les émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1, Scope 2 et, le cas échéant, Scope 3, et les risques associés**
- c) **Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités liés au climat et les performances par rapport aux objectifs.**

30

5.2 Glossaire

Best in class	Cette méthodologie consiste à choisir pour le portefeuille ISR les entreprises les mieux évaluées d'un point de vue Environnemental Social et Gouvernance de chaque secteur d'activité.
ESG	Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont ceux qui sont pris en compte pour évaluer les entreprises et les États dans le cadre de l'investissement responsable.
GES	Les gaz à effet de serre sont souvent ramenés à leur équivalent en CO ₂ .
IR	L'investissement responsable est la prise en compte par AG2R LA MONDIALE dans la gestion de tous ses actifs : exercice des droits de vote, exclusion d'émetteurs pour leur implication dans le tabac, le charbon ou les armes et prise en compte de l'évaluations ESG par les gérants.
ISR	L'Investissement Socialement Responsable est plus exigeant de l'Investissement responsable. Il répond en principe au cahier des charges du Label ISR soutenu par les pouvoirs publics. AG2R LA MONDIALE applique le principe de sélection des meilleures entreprises de chaque secteur (Best-in-class).
ODD	Le nom d'Objectifs de développement durable (ODD) (en anglais : Sustainable Development Goals, ou SDGs) est couramment utilisé pour désigner les dix-sept objectifs établis par les États membres des Nations unies et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030. Cet agenda a été adopté par l'ONU en septembre 2015.
OPC	Organismes de Placements Collectifs
PRI / UNPRI	Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies sont un réseau international d'investisseurs travaillant ensemble pour mettre en pratique les six principes. Son objectif est de comprendre les implications de la durabilité pour les investisseurs et d'aider les signataires à intégrer ces questions dans leurs décisions d'investissement et leurs pratiques de propriété. En mettant en œuvre les Principes, les signataires contribuent au développement d'un système financier mondial plus durable.

AVERTISSEMENT

Ce document original est la propriété d'AG2R LA MONDIALE. Il ne peut être reproduit, communiqué, cédé ou publié, en totalité ou en partie sans l'autorisation d'AG2R LA MONDIALE.

Toute utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit, est passible de sanction(s). L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable.

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information et n'a pas pour but de fournir des recommandations d'investissement.

En aucun cas, la responsabilité d'AG2R LA MONDIALE ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base de ce document.

AG2R LA MONDIALE

14-16, boulevard Malesherbes

75008 Paris

www.ag2rlamondiale.fr